



Communiqué de presse

Débat sur la loi Evin dans les stades

Les entreprises du secteur des boissons alcoolisées sont défavorables à toute révision de la législation en vigueur

Paris, le 23 juin 2020 – Le groupe sectoriel « Sport » de la commission de la Culture du Sénat a rendu publiques ses propositions¹ pour la relance de ce secteur visant notamment à « assouplir la loi Evin dans les enceintes sportives ».

Les organisations professionnelles, représentant les entreprises du secteur des boissons alcoolisées, rappellent pour leur part qu'elles sont défavorables à la révision de la législation en vigueur.

Elles estiment en effet indispensable de préserver les équilibres réglementaires actuels sur ces questions sensibles.

Ni les organisations du secteur ni leurs entreprises adhérentes n'ont été consultées dans le cadre de ces travaux sénatoriaux. Elles ne souhaitent donc pas être associées aux préconisations visant à modifier le Code de la santé publique en matière de vente d'alcool dans les stades, de publicité ou de parrainage.

Contact presse

VFC Relations Publics – Valérie Langlois – vlanglois@vfcrp.fr – Tel. : 06 61 61 80 75

A propos de Brasseurs de France :

Brasseurs de France, fondé en 1878, est le syndicat professionnel de la brasserie française. Il représente plus de 98% de la production française de bière et a parmi ses membres 96% de PME/TPE. Il fédère les brasseries artisanales, historiques, familiales qui génèrent plus de 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (chiffres 2018).
<http://www.brasseurs-de-france.com>

A propos de la Fédération Française des Spiritueux :

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est une organisation professionnelle qui représente les producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 210 entreprises (des PME aux groupes à vocation internationale). <http://www.spiritueux.fr/>

A propos de la Fédération Française des Vins d'Apéritif :

Créée il y a plus de cinquante ans, la Fédération française des vins d'apéritif (FFVA) rassemble les producteurs et distributeurs de vins d'apéritif. Elle compte une trentaine d'entreprises adhérentes et regroupe trois syndicats professionnels, à savoir le Conseil national des vins aromatisés (CNVA), le Syndicat français des vins mousseux (SFVM) et le Syndicat des grandes marques de Porto (SGMP). <http://www.ffva.fr>

¹ http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_culturelles/documents/GT_Covid-Sport.pdf